

La Commission permanente du Conseil départemental s'est réunie le vendredi 28 février à la Maison de la Charente-Maritime de La Rochelle sous la présidence de Dominique Bussereau.



// FORT BOYARD

Le Département veut procéder au raccordement électrique du Fort Boyard par un câble sous-marin. Cette opération permettra également l'illumination du Fort. Elle réduira l'utilisation de groupes électrogènes et les consommations de fioul qu'elle entraîne. Une pré-étude va être réalisée par ENEDIS pour un coût de 10 531€.

// TRAIN DES MOUETTES

La SNCF a fait don de deux autorails à l'association Trains et Traction, qui assure la gestion et l'animation du Train des Mouettes. Compte tenu du succès des trains à thème, Trains et Traction va aménager ces autorails pour créer le "Train des huîtres". Une subvention de 5100€ lui est accordée pour contribuer au financement de ces aménagements.

// NUMÉRIQUE INCLUSIF DANS LES COLLÈGES

Dans le cadre du Plan d'actions pour un numérique inclusif, le Département ouvre les collèges aux Charentais-Maritimes menacés d'exclusion numérique afin de mettre à leur disposition des locaux et des équipements informatiques et de leur proposer un encadrement.

Pour l'année scolaire 2019 – 2020, cette action est expérimentée dans les collèges d'Archiac, Jonzac, Montendre, La Rochelle (Pierre Mendès-France), Saintes (Edgard Quinet) et La Tremblade.

// PLAN PATRIMOINE – MONUMENTS HISTORIQUES

Le Département finance des travaux de restauration ou des études à Thézac, Saint-Martin-de-Coux, Bernay-Saint-Martin, Mazeray, Ars-en-Ré (églises), à Port d'Envaux (château de Panloy), à Chérac (Maison de la Gaieté), à La Rochelle (Musée des Beaux-Arts, chalutier l'Angoumois, église Saint-Sauveur) et dans l'agglomération de Saintes (aqueducs). Le montant total des subventions s'élève à 253 244€.

// PLAN PATRIMOINE – ÉDIFICES CULTUELS NON PROTÉGÉS

Des subventions d'un montant total de 24 029€ sont accordées aux Communes d'Angliers, Épargnes, Archiac et Le Château d'Oléron.

// PLAN PATRIMOINE – LIEUX DE MÉMOIRE

Le Département finance à hauteur de 50% des travaux de restauration des monuments aux morts de La Gripperie Saint-Symphorien et de Trizay.

// PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE DES MÉTIERS DE LA MER À LA COTINIÈRE

L'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes a proposé un partenariat sur ce projet avec le port de La Cotinière. Cette proposition est approuvée et une subvention d'un montant de 1 486€ a été votée.

// CENTRE D'ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES DE SAINT-CÉSAIRE

Le lancement du dossier de consultation des entreprises relatif à la construction d'un Centre d'études archéologiques de Saint-Césaire a été approuvé. D'une superficie proche de 2000 m², il comprendra plusieurs unités (traitement, conservation, recherche, valorisation, administration, logistique). Le coût s'élève à 3,463M€.

// ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans le cadre du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, le Département conclut des contrats d'objectifs avec plusieurs partenaires. Les aides sont financées par les produits de la Taxe d'aménagement et (pour la LPO et l'ONF) de l'Écotaxe du Pont de Ré.

// VOIRIE ROUTIÈRE

Le lancement de la consultation des entreprises est approuvé pour l'aménagement :

- Des traverses de bourg dans les Communes de **Saint-Bris-des-Bois** et de **Saint-Césaire (RD 131)** pour un coût de 777 400€.
- De traverses du bourg (RD 6 et 143) et de voies et places communales à **Gémozac**. Le coût total de cette tranche de travaux s'élève à 1,765M€, dont 980 000€ pour le Département et 685 000€ pour la Commune.

// LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Une nouvelle convention est passée avec une étudiante en 1^{ère} année de 3^{ème} cycle de médecine souhaitant s'installer en Charente-Maritime dans une zone éligible à l'aide départementale. L'aide départementale, étalée sur les années 2020, 2021 et 2022, s'élèvera à 42 000€.

// HABITAT 17

La garantie départementale d'emprunt est accordée à Habitat 17 pour deux prêts relatifs à la construction d'un EHPAD de 65 lits à La Tremblade.

// POLITIQUE CULTURELLE

La Commission permanente a adopté la répartition des subventions dans de nombreux domaines dont :

- Le soutien aux lieux culturels (total : 743 900€).
- L'animation culturelle (total : 271 000€).
- L'aide aux organisateurs de manifestations musicales et chorégraphiques (total : 182 950€).
- L'aide à la création théâtrale et chorégraphique (total : 122 478€).

// ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Des subventions sont attribuées :

- À la Commune de **Dolus d'Oléron** et à la **Communauté de Communes de Gémozac** et de la **Saintonge viticole** au titre des équipements de plein air (total : 71 918€).
- Aux Communes de **Saint-Georges-de-Longuepierre**, **Saint-Germain-du-Seudre** et **Les Mathes** au titre des zones d'activités physiques et sportives (total 24 554€).
- À la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** pour la construction d'un second gymnase à Marans (380 000€).
- À la Commune de **Courçon d'Aunis** pour la réhabilitation de la piscine municipale (214 500€).

// POLITIQUE SPORTIVE

Des subventions ont été individualisées notamment au titre de :

- L'aide au sport collectif de haut niveau pour un total de 816 000€.
- L'aide aux structures organisatrices de manifestations sportives (total : 116 800€).
- L'aide aux clubs pour l'achat de matériel nautique (total : 98 496€).